

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 79 (1981)

Heft: 5

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Les fonctionnaires

De l'hôpital: La sage-femme est engagée et rémunérée au mois par l'hôpital. Elle est responsable en première ligne des soins du post partum résultant d'un accouchement ambulatoire ou éventuellement des accouchements à domicile. Elle assume en outre les tâches du planning familial, des consultations de grossesse et de préparation à la naissance.

De la commune, d'une société privée: La sage-femme est engagée comme une infirmière de santé publique ou de soins à domicile. Elle est payée au mois et son cahier des charges est bien déterminé. Son domaine d'intervention est inscrit dans les compétences de la sage-femme.

En conclusion, un vœu du plénum

Le vœu a été exprimé par les sages-femmes, qu'un groupe de travail inter-régional puisse être formé pour continuer à étudier ces questions (ceci s'est déjà fait).

L'association des sages-femmes réclame la réunion des décrets et des lois qu'il est important de connaître pour mieux pouvoir préparer les négociations.

Enfin la nécessité persiste pour la sage-femme indépendante d'obtenir par son travail une image de marque du métier.

novembre et je pourrais encore ajouter de nombreux points à cette liste, toutefois je m'arrêterai là, mais non sans remercier très chaleureusement chaque membre du CC qui collabore activement à la bonne marche de l'ASSF, sans oublier que chacune exerce une activité professionnelle absorbante, ce qui donne encore plus de mérite et de valeur à leur collaboration. Christine Rost a demandé à être déchargée de son mandat au sein du CC pour la fin de l'année, nous la remercions pour sa collaboration et lui souhaitons bonne chance pour son futur travail.

Mes remerciements vont également à l'esprit d'entreprise, à la disponibilité, à l'efficacité et à la courtoisie de notre secrétaire Madame Fels, toutes qualités qui font d'elle une précieuse collaboratrice.

Rapports annuels 1980

Rapport de la présidente centrale

Comité central

Le CC a tenu 5 séances à Berne, au cours desquelles de nombreux sujets ont été traités et des projets élaborés. Sans en faire une description exhaustive, je me permettrai de survoler rapidement le contenu de ces diverses rencontres.

Le 24 janvier, il fut beaucoup question du journal et de sa réorganisation ainsi que de questions financières toujours préoccupantes. Egalement, l'opportunité de la poursuite des activités du bureau de placements fut soulevée et déjà nous eûmes une orientation sur le programme de l'AD de St-Gall. Au cours de la séance du 17 mars Madame Hilty, notre juriste, nous proposa d'envisager un autre système pour la révision des comptes de l'association et nous donna les informations nécessaires concernant la société fiduciaire de la Saffa. Elle nous fit également une information sur une éventuelle révision des statuts. Le point fort de cette séance fut le remplacement immédiat de Madame Marti à la rédaction du journal. A nouveau, les contacts avec les sections Haut-Valais et Tessin furent au cœur de la discussion, ainsi que la représentation de L'ASSF au sein du comité de l'amanah. Georgette Grossenbacher se chargea des contacts avec cette association. Une enquête auprès de tous les hôpitaux de Suisse nous a permis d'avoir une

idée sur la grille de salaire des sages-femmes dans notre pays; 32 hôpitaux ont répondu à notre demande concernant ceux-ci. Nous avons pu constater que depuis que la formation des sages-femmes est de trois ans, 30 établissements pratiquent les mêmes tarifs pour les deux fonctions, infirmières ou sages-femmes.

Le 20 mai, pas moins de 15 points furent traités ce jour là, tels qu'un projet d'étude des lois cantonales réglant la profession des sages-femmes, afin que nous ayons une vue d'ensemble de la diversité de ceux-ci et que nous puissions réfléchir aux possibilités d'unification; c'est certainement un grand mot, peut-être une utopie, toutefois si nous nous référons à la nouvelle législation concernant la Communauté européenne, force nous est de penser à l'avenir dans un sens plus large; puis les conventions déjà existantes avec les caisses-maladie, la formation continue, l'étude du résultat des questionnaires aux sections élaborés et dépouillés par A. Favarger et E. Balmer, etc.

Les 24 juillet et 6 novembre nous virent à nouveau traiter des problèmes des sections, des droits des membres juniors et passifs, de la situation du secrétariat, de l'élaboration d'un nouveau formulaire de «demande de sociétaire», dont Erika Keller voulut bien se charger, de la formation continue session d'automne, de la préparation de la conférence des présidentes de

Conférences des présidentes

Elles ont eu lieu à Berne les 24 janvier et 6 novembre 1980.

En effet, pour la première fois, nous avons mis sur pied, deux Conférences des présidentes afin de réaliser notre désir d'intensifier nos rapports avec les sections et leurs responsables.

Divers sujets y ont été traités tels que la formation continue, l'ordre du jour de la prochaine AD, etc. Au cours de la réunion du 24 janvier, Madame Hilty, notre juriste, présenta aux présidentes l'Initiative pour la Protection de la Maternité et anima la discussion qui s'ensuivit. Nous nous sommes réjoui de constater avec quelle volonté de collaboration chacune a participé aux discussions dans un esprit constructif. A chaque fois, de larges informations ont été données aux participants sur les activités du CC et de nombreux échanges ont eu lieu. Nous remercions chacune de sa collaboration qui est un encouragement pour les membres du CC.

AD 18-19 juin à St-Gall

Notre AD a eu lieu conjointement avec le congrès suisse des gynécologues. Nos vifs remerciements vont à la section de St-Gall et à sa présidente pour le grand travail fourni afin d'assurer le succès de ces deux journées.

Au cours de l'Assemblée des déléguées, les déléguées procédèrent notamment à l'élection de la fiduciaire de la Saffa qui assurera désormais la révision de tous les comptes de l'ASSF, caisse centrale et journal compris, ce qui apporte un changement notable

par rapport au passé. Egalement furent modifiés les articles 29–30 et 42 des statuts et une augmentation des prestations du fond d'entraide fut également acceptée. L'AD se termina à 17 h 10. La soirée fut une réussite, assurée par les nombreuses productions préparées à l'intention de chacune et nous ne sommes pas prêtes d'oublier le merveilleux groupe «Harmonie» et ses interprètes pleines de talent et d'humour!

La matinée du 19 juin fut consacrée à la formation continue et dans ce cadre nous avons eu l'occasion d'entendre deux exposés, intéressants tous deux à des titres divers. En allemand, Madame Eva Eichenberger, psychologue, nous présenta:

Au sujet du vécu prénatal et de sa signification dans l'existence postnatale et en français, Madame Christine Leimgruber, sage-femme à Genève, nous présenta la structure et le fonctionnement du «Dispensaire des femmes». L'importance de la participation nous montra bien l'intérêt porté à ces journées de formation.

Journal

Des modifications importantes sont survenues au sein de la rédaction du journal puisque, après plusieurs années de travail en tant que rédactrice, Madame Nelly Marti a dû renoncer brusquement à sa charge, pour raison de santé, dans le courant mars.

Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur le dévouement de notre secrétaire, Madame Marguerite Fels, qui a bien voulu assumer la charge de rédactrice, «au pied levé». Puis, ce travail lui plaisant et remplissant son rôle avec efficacité, celle-ci fut d'accord d'accepter le poste de rédactrice en titre.

Christine Rost qui accomplit un travail important en qualité de rédactrice de langue française a également renoncé à son mandat et nous a quitté en fin d'année, afin de remplir à l'étranger une tâche humanitaire. Nous la remercions pour son travail au sein de la commission du journal et de la rédaction. Nous espérons que le poste laissé vacant par Christine sera bientôt repourvu afin de continuer à remplir la vocation souhaitée pour le journal de la Sage-femme suisse, qui est de répondre à un besoin de communication et de collaboration entre nos diverses régions linguistiques.

Nous sommes heureuses de constater qu'une collaboration plus étroite s'instaure avec «le Journal de la Sage-femme» et que les contacts entre nos rédactrices sont empreints d'un véritable esprit d'ouverture.

Verena Henggi, membre de la commission du journal a demandé également à être déchargée de son mandat à fin 1980 et nous la remercions pour le travail fourni.

Nous remercions chaque membre de la Commission du journal ainsi que sa présidente et les rédactrices pour le travail assuré et la compréhension montrée face aux changements qui ont été nombreux.

Iamaneh

Après une période d'hésitation le CC a pris la décision de continuer à envoyer une représentante de l'ASSF au comité de Iamaneh et ceci en la personne de Madame Heidi Spring de Berne, qui assista à l'assemblée générale de cette organisation le 18 juin 1980.

Bureau de l'intégration

Dans le courant de l'année, le Bureau de l'intégration nous a fait parvenir une lettre concernant le «Droit d'établissement et libre prestation de services pour les sages-femmes exerçant à l'intérieur de la CE» (Communauté européenne) ainsi que la législation réglementant ce droit. Les Etats soumis à cette loi ont un délai de trois ans pour prendre les mesures nécessaires à son application.

OMS

Afin de continuer à représenter l'ICM au sein de cette organisation, Georgette Grossenbacher, Antoinette Favarger et votre présidente se partageront cette tâche.

Formation continue

Un groupe de travail s'est formé sous l'impulsion de Georgette Grossenbacher afin d'organiser des journées de formation continue. La première a eu lieu le 21 avril.

Ces journées ont connu un grand succès et ont demandé un énorme travail de chaque membre de ce groupe et je les remercie chaleureusement pour l'intense effort fourni dans le but de promouvoir notre profession.

ASF

nous envoie de nombreux documents à consulter et témoigne d'une activité intense. Son AD a eu lieu le 26 avril à Berne.

ASI

L'Association des infirmières(ers) a tenu son AD au Tessin. Georgette Grossenbacher fut déléguée pour l'ASSF.

ICM

Peu d'informations de l'ICM en cette année, sinon l'éventualité d'un changement de pays pour le secrétariat général (fallait-il envisager la Suisse?). Cette question donna quelques soucis à notre CC.

A la fin de l'année, nous apprenions que pour les 3 années à venir, la question était suspendue.

Nous n'avons reçu que peu d'informations concernant le Congrès de Brighton.

Croix-Rouge Suisse (CRS)

En cours d'année, la Croix-Rouge nous a remis la «description de la profession de sage-femme» qui avait été préparée pour les travaux de la commission chargée d'élaborer les nouvelles prescriptions de formation. Cette description sera revue dans le courant de l'an prochain.

Rétrospective – perspectives

Le travail accompli par le CC au cours de cette année, qui fut bien remplie, me fait penser à un paysage en apparence plat mais en vérité rempli de collines, tant il est vrai qu'à chaque fois que nous nous penchons sur un problème et qu'il nous semble avoir fait un pas dans sa résolution, nous nous apercevons que chaque pas qui permet d'avancer sur le chemin tracé devant nous, nous amène au point suivant, face à une autre colline à gravir, chaque obstacle franchi nous permet de voir l'obstacle suivant et non une autoroute tout droite ... Mais au lieu d'être décourageante, cette perspective de l'avenir est stimulante et nous permet de rester toujours en éveil, à l'écoute de tout ce qui touche notre devenir professionnel.

Je souhaite que chaque membre de l'ASSF, hospitalière ou libérale, se sente concernée par les problèmes de chacune et non seulement par ce qui touche sa sphère de travail. Le brassage des idées est un enrichissement pour toutes.

Concernant la section du Tessin et sa restructuration, nous n'avons pas eu de nouvelles précises en fin d'année. Toutefois, Georgette Grossenbacher

s'est rendue plusieurs fois au Tessin afin d'apporter son soutien à cette section et lui montrer l'intérêt que le CC lui porte et nous souhaitons qu'un résultat positif vienne couronner les efforts de part et d'autre. Après des contacts directs avec la présidente de la section du Haut-Valais, je suis heureuse que cette section reste des nôtres. Ces contacts personnels avec les sections et que nous souhaitons intensifier, nous ont déjà permis de mieux comprendre les positions des uns et des autres et à chaque fois qu'il sera possible, pour autant que notre présence soit souhaitée, un membre du CC se rendra dans les sections.

Je souhaite que les sages-femmes se sentent toujours davantage responsables de l'image qu'elles donnent d'elles-mêmes à la société, alors que par ailleurs un grand nombre d'entre nous se battent depuis des années afin d'améliorer l'image de la profession qui se trouve confrontée aux difficultés inhérentes aux modifications de structures et de mentalité de notre époque et à la médicalisation de plus en plus poussée de l'obstétrique. L'image et l'exercice de notre profession sont aussi tributaires des demandes des femmes et des couples; les demandes sont nombreuses et diversifiées. D'une part certaines futures mères voient dans les nouvelles techniques davantage de sécurité et d'autres qui en ont peur, souhaiteraient revenir à un système plus humain, plus proche de la nature avec quand même les avantages de la technologie!

Toutes choses parfois difficiles à concilier dans le système actuel et qui nécessitent la réflexion de chaque sage-femme concernée par l'avenir de notre profession et aussi une faculté d'adaptation de chacune d'entre nous à de nouvelles méthodes, tout en sauvegardant notre identité.

En remerciant encore chacune pour l'intérêt porté aux activités de l'ASSF et avec mes vœux les meilleurs, je voudrais laisser à votre réflexion les paroles du Dr de Buman aux sages-femmes de Fribourg:

«Il y a beaucoup de choses à apprendre
Il y a beaucoup de choses à ne pas perdre
Ne perdez pas le sourire
Ne perdez pas l'enthousiasme
Ne perdez pas la volonté.»

Alice Ecuivillon Présidente centrale

Rapport du journal «Sage-femme suisse»

L'année 1980 n'a pas été de tout repos pour moi. Il n'a pas été facile de reprendre la tâche de Sr.E. Feuz, qui, elle, jouissait de longues années d'expériences, alors que pour moi tout était nouveau.

Les différentes innovations prévues pour 1980, étant déjà partiellement implantées, ont demandé de nous toutes un gros travail avec beaucoup de discussions.

Le Journal lui-même dans son ensemble, que ce soit pour sa première page ou pour son contenu, nous a donné pas mal de fil à retordre. Pour ce travail qui demande des connaissances de spécialiste, Mme B. Schindler, elle-même rédactrice, nous a conseillé à maintes reprises et nous a rendu bénévolement de précieux services. Je tiens à lui dire ici toute notre gratitude.

Malheureusement, notre rédactrice, Mme N. Marti, dû abandonner sa tâche très rapidement pour cause de maladie. A elle aussi vont nos remerciements et nos vœux les meilleurs pour un complet rétablissement.

Nous avons eu la chance de trouver en Mme Fels, la secrétaire du comité central, une remplaçante de qualité qui a pu reprendre d'un jour à l'autre cette tâche pas facile. Grâce à elle, notre journal n'a pas souffert d'interruption et a pu paraître 10 fois dans l'année. Les No 7/8 et 9/10 ont été publiés comme double-numéro de façon à simplifier le travail de la rédactrice, lui permettant ainsi de jouir des vacances avec ses enfants.

L'Assemblée des déléguées de 1980 a modifié l'article 5 p.30 de ses statuts. Chaque sage-femme, membre de l'ASSF, est tenue à s'abonner à un des journaux selon son choix: soit au journal bilingue «Sage-femme suisse», soit au «Journal de la Sage-femme». Ce dernier malheureusement ne publie pas toujours les nouvelles de l'ASSF. C'est dommage!

Cette année encore, plusieurs abonnements n'ont pas été payés. Pour 1981, la caissière enverra directement à chaque abonné un bulletin de versement, espérant enfin un meilleur résultat tout en évitant les nombreux rappels de paiement.

Les finances jouent aussi un grand rôle dans notre organisation.

Hélas! On n'a rien sans rien!

Notre rédactrice française, Mlle Christine Rost, nous quitte en fin d'année 1980 ainsi que Mlle Vreni Henggi, membre de la Commission du journal. Elles partent toutes deux pour se

vouer au tiers-monde. Nous les remercions pour leur collaboration et leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans ce nouveau champ d'activité.

Nous n'avons, à cette heure, encore trouvé personne pour les remplacer. Nous demandons à chacune de bien vouloir nous aider à trouver des collaboratrices.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement les rédactrices et les membres de la Commission du journal pour leur aide. Merci aussi à toutes celles et tous ceux qui nous ont donné des articles afin de rendre notre journal intéressant.

Je souhaite vivement qu'au cours de l'année 1981, il nous sera à nouveau possible d'accomplir avec succès nos différentes tâches afin de pouvoir satisfaire nos lectrices et lecteurs.

Erika Müller

Rapport du bureau de placement

Voilà de nouveau une année qui se termine: c'est toujours le moment de repasser en mémoire les événements positifs et négatifs. Ne faut-il pas penser à tout ce qu'il y avait de bien et de beau pendant ces derniers mois? Laissons triompher le noble devoir de notre tâche, oublions-en les revers, tout ce qui nous déplaît et tout ce que nous aimerions voir différemment. Tout passe – surtout les futilités qui nous paraissent tellement importantes sur le moment. Ce qui reste, c'est la révérence devant l'accompli, la gratitude pour tant de joie, même pour les petites, pour une parole de bonheur, pour chaque jour de soleil dans le cœur.

Nous avons un devoir humain à accomplir. N'est-ce pas lui qui nous paie en bonheur et en joie? N'est-il pas le sel de notre vie? Laissons à chaque jour de la nouvelle année son destin, mais acceptons le dans la certitude que tout est réglé pour le mieux.

Si je pense spécialement au bureau de placement, les deux côtés étaient assez bien répartis. La situation n'a pas changé.

Il va de soi qu'en grande partie ce sont les cliniques qui sont intéressées, bien qu'il y eût plus d'appels de sages-femmes que l'année dernière. Quelquefois il ne s'agissait pas d'un poste libre, mais les collègues voulaient se renseigner quant au travail ou aux conditions d'engagement. En tout, il existe encore un manque de sages-femmes. Je souhaite une heureuse année couronnée de succès à toutes mes collègues et je les remercie pour chaque contact et appel.

Pour le bureau de placement D. Bolz

Rapport annuel du fonds d'entraide

Les années passent toujours plus vite – c'est un signe que nous vieillissons. Nous voulons accepter joyeusement notre âge et être heureux qu'il nous reste encore tant de choses pour nous en réjouir.

Une femme poète écrit:

«Pourquoi te plains-tu au crépuscule que les heures passent si vite? Tu ne peux pas retenir les jours, mais apprends à les approfondir.»

A Noël nous avons pu faire un cadeau à 16 membres. Nous regrettons de devoir signaler le décès de trois collègues. Elles nous manqueront beaucoup. Elles se sont toujours réjouies du cadeau et elles en étaient très reconnaissantes.

Cette année nous avons pu participer une nouvelle fois à la joie des destinataires. Tout le monde était surpris du montant élevé qui a été fixé à 500.– francs lors de la dernière assemblée des déléguées. Nous pensons que beaucoup d'autres sages-femmes âgées s'en réjouiraient. Nous ne pouvons pas croire qu'il n'y ait plus de collègue dans tout le Valais, qui n'aurait pas besoin de notre cadeau. En Suisse centrale même nous connaissons une collègue. Je crois que c'est justement dans ces cantons où les sages-femmes âgées se trouvent dans une situation modeste ... Veuillez nous les signaler.

Le comité s'est réuni en décembre pour la session annuelle. Nous remercions spécialement Sr. Lotti pour la bonne tenue de la caisse. Elle sait toujours bien comment investir notre argent à gros intérêts. Je la remercie cordialement de l'excellente collaboration.

Je termine mon rapport en formulant des vœux afin que la nouvelle année vous réserve joie, succès et satisfaction dans toutes nos tâches.

A. Bucher-Leu

Rapport de vérification à l'assemblée des déléguées de l'association suisse des sages-femmes

En notre qualité d'office de contrôle de l'association suisse des sages-femmes la soussignée a examiné en mars 1981 les comptes annuels de l'association suisse des sages-femmes, du périodique «Sage-femme suisse», du fonds d'entraide et du bureau de placement. Elle constate que

- tous les soldes de l'année précédente sont correctement relevés
- la comptabilité concorde avec le boucllement des comptes
- la comptabilité est en ordre et les documents clairement présentés
- les titres figurant aux bilans sont évalués conformément aux prescriptions légales.

Fondée sur ce qui précède la soussi-

gnée vous propose d'accepter les comptes annuels allant du 1.1.1980 au 31.12.1980 et tout en les remerciant du travail accompli d'en donner décharge aux organes responsables. Société de cautionnement Saffa la vérificatrice

signé Dr Agnès Sauser-Im Obersteg Berne, en mars 1981

Verbandsnachrichten Nouvelles de l'Association



Perfectionnement professionnel

A l'occasion de l'Assemblée des déléguées de l'Association suisse des sages-femmes, qui aura lieu les 13, 14 et 15 mai 1981 à Lucerne, nous vous rappelons qu'une journée (le mercredi 13 mai) sera réservée au perfectionnement professionnel.

Le programme pour les francophones traitera le thème suivant:

«La sage-femme et les ultra-sons»

En effet, pratiquer notre profession de sage-femme implique à l'heure actuelle de collaborer à des examens obstétricaux d'une technologie avancée.

Parmi ces techniques d'utilité scientifique incontestée, les ultra-sons

- ont-ils un sens pour la femme enceinte, le couple?
- ont-ils un impact sur la relation établie entre mère-fœtus et couple-fœtus?

et avons-nous, sages-femmes, une tâche précise auprès des patientes, des couples lors de cet examen?

Toutes ces questions, nous aimerions les aborder et les approfondir à l'aide:

- de moyens audio-visuels
- de connaissances apportées par une psychologue sur les fantasmes liés à la grossesse
- de votre participation à la recherche d'une attitude professionnelle.

L'animation sera assurée par des sages-femmes

Heures du séminaire: de 13 h 30 à 17 h

Lieu du perfectionnement: Pfarreihof, Spitalstrasse 91, 1^{er} étage, Lucerne

Accès depuis la gare:

Bus no 2, via Kreuzstutz à 300 m de l'arrêt ou Bus no 8, via Kantonspital (Hôpital cantonal) à 300 m de l'arrêt.

Nous espérons que vous serez nombreuses à participer à ce séminaire.

Des sages-femmes de la Suisse romande

Aargau

Neumitglieder:

Weiss Ursina, Wettingen
Nick Esther, Suhr
Kunz Brigitta

Jubilarinnen:

Brodbeck Elsa, Beinwil a. See
Kündig Marie, Sarmenstorf
Urech Ida, Hallwil

Unsere *Generalversammlung* vom 24. Februar besuchten 54 Mitglieder. Aufrichtigen Dank für das zahlreiche Erscheinen. Der geschäftliche Teil wurde speditiv erledigt. Protokoll der Generalversammlung 1980 sowie Jahres- und Kassenbericht 1980 wurden einstimmig bestätigt.

Als 40-Jahr-Jubilarinnen der Verbandsangehörigkeit konnten wir Schwester Elsi Brodbeck, Frau Ida Urech und Frau Marie Kündig ehren.

Für die Delegiertenversammlung in Luzern wurden 5 Mitglieder bestimmt.

Für ihre grosse Arbeit und die gute Führung unseres Verbandes möchte ich unserer Präsidentin, Frau Rita Roth, von Herzen Dank und Anerkennung aussprechen.

Für einen sehr interessanten Vortrag stellte sich Frau Dr. Kägi aus Zofingen zur Verfügung. Thema: Kinderpsychiatrie heute.

Wer kommt zum kinderpsychiatrischen Dienst? Nach oben besteht mit wenigen Ausnahmen eine Altersgrenze von 18 Jahren. Nach unten ist das Alter weniger begrenzt, meistens ist es aber das Kindergartenalter, wenn das Kind mit der Umwelt konfrontiert wird und Schwierigkeiten bekommt. Die Kinder werden kurz körperlich beurteilt, bei grob abnormem Verhalten ist ein Körperstatus notwendig. Die Vorgeschichte benötigt einen sehr grossen Zeitaufwand. Häufig fängt man damit schon in der Schwangerschaft an. Vor allem aber ist auch die Geburt massgebend.

Auf verschiedene Arten wird versucht herauszufinden, was im Kind eigentlich vorgeht. Vertraut es dem Psychiater irgendein Geheimnis an, behält er das unbedingt für sich; er erzählt es auch den Eltern nicht. Je nachdem werden dann aber Vorschläge gemacht, die dem Kind gewisse Erleichterungen bringen können.

Wir danken Frau Dr. Kägi ganz herzlich für ihren Vortrag.

Für den Vorstand: Frau Trudi Ott

Bas Valais

Sortie:

Clavien Marie-Thérèse, Miège

Bern

Neumitglied:

Klemensberger Esther, Thun

Todesfälle:

Bill Anna, Biel, *1897, †1980
Beyeler Martha, Biglen, *1894, †1981

Austritt:

Stüssi Rosmarie, Frutigen

Sektionswechsel:

Schaller Käthy, Grenchen, von Sektion Solothurn nach Sektion Bern
Wenger Therese, Sumiswald, von Sektion Beider Basel nach Sektion Bern

Liebe Kolleginnen,

Wir laden Sie nochmals herzlich ein zu unserer *Sektionsversammlung*: Mittwoch, 6. Mai 1981, 14.15 Uhr, im Frauenspital Bern. Vortrag von Schwester Elisabeth Feuz, Oberhebamme, Bern.

Thema: Wie wichtig ist das Wochenbett heute?

Für die nach Luzern verpflichteten Delegierten ist die Teilnahme obligatorisch zwecks Besprechung der Traktandenliste. Für die Reise an die Delegiertenversammlung nach Luzern organisiert unsere Sektion wiederum ein Kollektivbillet.

Abfahrt: Bahnhof Bern, Donnerstag, 14. Mai 1981, 08.37 Uhr.

Besammlung: 15 Minuten vor Zugabfahrt auf dem entsprechenden Peron.

Anmeldung zur Teilnahme am Kollektivbillet (gilt auch für die Inhaberinnen von AHV-Abonnements) bis 11. Mai 1981 an: Frau Heidi Spring, Thunstrasse 48, 3700 Spiez, Telefon 033 54 16 02.

Wir freuen uns, Sie möglichst zahlreich begrüssen zu dürfen.

Mit freundlichen Grüssen

Für den Vorstand: Marie-Louise Kunz

Fribourg

Jubilées:

Chablais Julia, Pully
Bertolini Romilda, Fribourg

Changement de section:

Zwirner Ann Lee, Liebistorf, de section Beider Basel à section Fribourg

Genève

Sorties:

Burtin Marguerite, Genève
Dewerchin Yvonne, Carouge

Zürich und Umgebung

Neumitglieder:

Brühlmann Cornelia, Winterthur
Stauffer Elisabeth, Seuzach
Horn Marianne, Winterthur

Jubilarin:

Flury Electa, Kilchberg

Liebe Kolleginnen,

Diese Anrede scheint in unserer Zeitung nicht mehr sehr gebräuchlich zu sein. Und doch erachte ich sie für wichtig. Sie umfasst euch alle: die Älteren, die sich oft etwas übergangen fühlen, die Jungen, die vom Verband etwas erwarten, dann alle jene, die sich in irgendeiner Form engagieren, und schlussendlich auch die anderen, die einfach treu ihre jährlichen Beiträge entrichten.

Einmal im Jahr erhält jedes eine persönliche Einladung zu einem Treffen, nämlich anlässlich der Generalversammlung. Dieses Jahr waren es etwa 40, die sich freimachen konnten, darunter etliche Junge. Ich hoffe, dass sie den Anschluss bei uns finden. Dies ist aber oft eine Frage der Eigeninitiative. Ich möchte bei dieser Gelegenheit wieder einmal betonen, dass jedes von euch die Möglichkeit hat, Wünsche, Anregungen oder auch Probleme jederzeit anzumelden. Die Adresse unserer Präsidentin: Frau Erika Keller, Am Pfisterhölzli 56, 8606 Greifensee, Telefon 01 940 06 22 (oder Pflegerinnenschule)

Doch nun zu den Traktanden. Aus dem Jahresbericht der Präsidentin seien vor allem die fortschreitenden Bemühungen um die Besserstellung der freischaffenden Hebamme erwähnt. Sie trugen bereits Früchte. Nach einer Interpellation der Zürcher Gemeinderätin Silvia Ramer ist der Stadtrat von Zürich bereit, die Wartgelder weiterhin auszurichten, und zwar für Geburt und Wochenbett je Fr. 230.-. Was auf kantonaler Ebene weiter geschehen wird, bleibt abzuwarten. Der neue Stadtarzt, Dr. Kistler, schlug uns anlässlich einer Sitzung im kleinen Kreis vor, uns nicht nur auf die extramurale Geburtshilfe festzulegen, sondern auch unsere weiteren Möglichkeiten wie Geburtsvorbereitung und Wirkung in pädagogischer Richtung auszuerschöpfen.

Unsere Jubilarinnen: Letztes Jahr gehörten unserem Verband 25 Jahre an: Rösli Küng-Kamm, Mühlehorn; Erna Rödl, Zürich.

40 Jahre: Schwester Electa Flury, Kilchberg.

50 Jahre Verbandzugehörigkeit: Fr. Frieda Steiner, Pfäffikon.

Den 75. Geburtstag feierten: Frl. Hanna Lienhard, Winterthur; Frau Wullschleger, Winterthur.

80jährig wurde Anna Schneebeli, Affoltern.

85jährig Frau Tanner, zurzeit Altersheim, Sirnach.

Die Sektion Zürich entbietet allerseits herzliche Glückwünsche.

Mutationen:

Mitgliederbestand Ende 1980	161
Neueintritte	9
Austritte	6
Übertritt	1
Todesfälle	3

nämlich Emilie Peter, Ottikon, Emma Langhard, Stammheim, und Justine

Meier aus Neuhausen. Wir bitten, ihnen allen ein ehrendes Andenken zu bewahren. Ganz unerwartet erreichte uns eine Woche vor der GV die Nachricht vom Hinschied von Heidi Wenger-Waser in Rüeggisberg. Schwester Gertrud Knechli vertrat unsere Sektion an der Beerdigung.

Das Budget sieht den stattlichen Betrag von Fr. 3000.– vor für eine Weiterbildung im Februar nächsten Jahres mit der bekannten Geburtsvorbereiterin Sheila Kitzinger.

Unsere Arbeitsgruppe ist weiterhin im Einsatz. Auf eine Anfrage der SGSG (Schweizerische Gesellschaft für soziales Gesundheitswesen) um finan-

zielle Unterstützung ihrer geplanten Tagung am 28. März, lehnte der Vorstand eine Trägerschaft zwar ab, stellte es aber den Hebammen durchaus frei, sich dort zu engagieren.

Nach einer hitzigen Debatte über die Arbeitskleidung der freischaffenden Hebamme (weisse Schürze, Latzhose oder Jeans) schloss die Versammlung um etwa 16.30 Uhr, und die Gemüter hatten bei einer guten Tasse Tee Gelegenheit, sich wieder zu beruhigen.

Das anschliessende Nachtessen im Hotel «Zürich», zur Tradition geworden, fand zwar nur im kleinen Kreis statt. Aber es war gemütlich, und wir freuen uns bereits aufs nächste Mal.

Wally Zingg

Stelleninserate haben Erfolg

Klinik Hirslanden Zürich

Zur Ergänzung unseres Gebärsaal-Teams suchen wir erfahrene und verantwortungsbewusste

dipl. Hebamme

Sie finden bei uns einen vielseitigen, anspruchsvollen Arbeitsbereich, der ausser guten beruflichen Qualitäten viel menschliche Tragfähigkeit und Beweglichkeit von Ihnen fordert.

Unsere Oberschwester freut sich auf Ihren Anruf.

Klinik Hirslanden, Oberschwester, Witellikerstrasse 40, Postfach, 8029 Zürich, Telefon 01 53 32 00, intern 516

Bezirksspital Aarberg

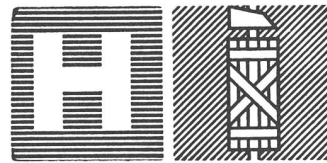
Zur Ergänzung unseres Hebammenteams suchen wir

dipl. Hebamme

(Teilzeiteinsatz möglich)

Wir bieten zeitgemässe Anstellungsbedingungen und Besoldung nach kantonaler Besoldungsordnung. Oberschwester Verena Weiss ist gerne bereit, Ihnen jede gewünschte Auskunft zu erteilen.

Ihre Bewerbung richten Sie bitte an die Oberschwester des Bezirksspitals 3270 Aarberg, Lyssstrasse 31, Telefon 032 82 44 11.



Kantonsspital St. Gallen

Die geburtshilfliche Abteilung ist Ausbildungsstation unserer eigenen Hebammenschule. Zur Ergänzung unseres Teams an ausgebildeten Mitarbeiterinnen suchen wir qualifizierte und aufgeschlossene

Hebammen

(mit oder ohne Schwesterndiplom)

Wir bieten:

- nach modernen Gesichtspunkten ausgerichtete Geburtshilfe
- gute Weiterbildungsmöglichkeit
- bei Interesse und Eignung besteht die Möglichkeit zur Mithilfe im praktischen Unterricht
- Besoldung mit 13. Monatslohn und Inkonvenienzzulagen

Für nähere Auskünfte stehen Ihnen gerne zur Verfügung Schwester Madeleine Bolzli, Oberhebamme, und Herr Zollet, Oberpfleger der Frauenklinik. Oder verlangen Sie in unserem Personalsekretariat (Telefon intern 2214) die Anmeldeunterlagen.

Personalabteilung des Kantonsspitals, 9001 St. Gallen, Telefon 071 26 11 11.

L'Hôpital-Maternité de la Béroche à Saint-Aubin NE, situé au bord du lac de Neuchâtel
cherche pour le 1er juillet 1981 ou date à convenir

sages-femmes diplômées

intéressées par un travail varié, comprenant également la préparation des parturientes et les activités obstétricales. Ambiance et conditions de travail agréables.

Faire offres avec curriculum vitae, copies de diplômes et certificats à l'administrateur de l'Hôpital, téléphone 038 55 11 27.

Regionalspital Langenthal

Zur Entlastung unserer Hebammen suchen wir

dipl. Hebamme

welche eine Woche Nachtwache pro Monat übernehmen könnte.

Detaillierte Angaben über Aufgabe und Besoldung erteilt gerne

Schwester Gertrud Amann,
Leiterin des Pflegedienstes, Regionalspital,
4900 Langenthal, Telefon 063 28 11 11



Regionalspital Biel

sucht für die

Geburtsabteilung

(Rooming-in)

eine Stationsschwester

Die Spitaloberin K. Duss freut sich auf Ihren Anruf oder Ihre Bewerbung.

Regionalspital 2502 Biel
Telefon 032 22 55 22



Bezirkkspital March-Höfe CH-8853 LACHEN

Zur Ergänzung unseres Teams suchen wir nach Vereinbarung eine nette, in moderner Geburtshilfe ausgebildete

dipl. Hebamme

Wir betreiben eine sorgfältige, individuelle Geburtshilfe. Es stehen moderne Apparaturen inklusive Ultraschallbildgerät zur Verfügung.

Wir bieten geregelte Arbeitszeit, zeitgemässe Anstellungsbedingungen und gute Sozialleistungen.

Weitere Auskünfte erteilt Ihnen gerne der Chefarzt der geburtshilflich-gynäkologischen Abteilung, Herr PD Dr. med. E. Maroni.

Ihre Bewerbung mit den üblichen Unterlagen senden Sie bitte an die Verwaltung des Bezirksspitals March-Höfe, 8853 Lachen, Telefon 055 63 12 12 (ab 11.4.1981 Telefon 055 61 11 11).

Krankenhaus Appenzell

Zur Ergänzung unseres Mitarbeiterteams suchen wir per sofort eine

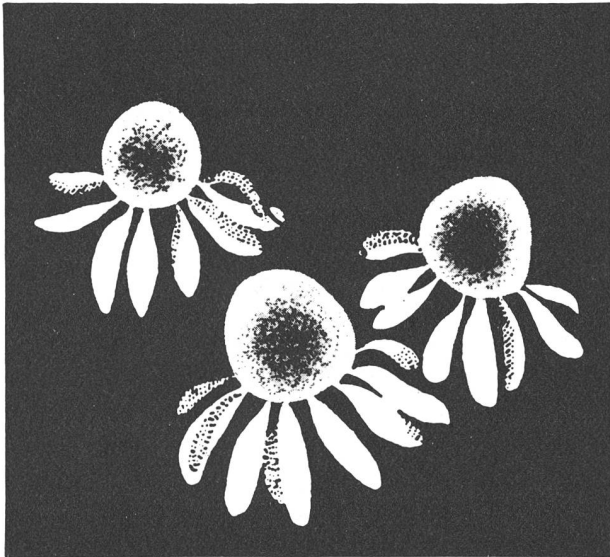
dipl. Hebamme

Unsere modern eingerichtete geburtshilfliche Abteilung steht Ihnen mit arbeitserleichternden Hilfsmitteln zur Verfügung.

Wenn Sie über fundierte Fachkenntnisse verfügen und an selbständiges Arbeiten gewöhnt sind, würden wir uns freuen, wenn Sie uns Ihre Bewerbung einreichen würden.

Wir bieten Ihnen zeitgemässe Besoldung mit 13. Monatslohn. Gute Sozialleistungen. Unterkunft nach freier Wahl, intern oder extern. Verpflegung im Bonsystem.

Anmeldungen sind erbeten an die Verwaltung des Krankenhauses Appenzell, 9050 Appenzell, Telefon 071 87 16 86.



Die altbewährte Kamille
in moderner Form

KAMILLOSAN®

Liquidum * Salbe * Puder

* kassenzugelassen

entzündungsheilend,
reizmildernd, adstringierend,
desodorierend

- standardisiert
- hygienisch
- praktisch
- sparsam und bequem
im Gebrauch

Muster stehen zur Verfügung!



TREUPHA AG BADEN

Privatklinik im Bezirk Baden AG sucht eine selbständige

Hebamme

für 2 bis 3 Tage pro Woche. Während des Wartedienstes,
den sie turnusmässig mit 2 Kolleginnen leisten, befindet
sich die Hebamme zu Hause.

Interessentinnen melden sich bitte telefonisch:
056 26 68 31 oder 056 26 36 92

WELEDA



Erkennen, heilen, pflegen

Eine Fülle von Informationen geschrie-
ben von Ärzten und Apothekern, wollen
im WELEDA-Almanach Anregungen zu
einem vertieften Verstehen von Gesund-
heit und Krankheit vermitteln.

WELEDA – Heilmittel, diätetische und
pflegekosmetische Präparate –
im Einklang mit Mensch und Natur.



Bestellcoupon für kostenlose Zustellung des
WELEDA-Almanach, 248 Seiten, reichhaltig illustriert

Name

Strasse/Nr.

PLZ/Ort

H 18

WELEDA AG, 4144 Arlesheim

Regionalspital Langenthal

In das Team auf der Geburtshilfeabteilung suchen wir eine

dipl. Hebamme

Aufgabenkreis:

- selbständiges Arbeiten im Gebärsaal
- Mithilfe bei der Betreuung der Wöchnerinnen und Säuglinge
- Mithilfe in der Anleitung und Überwachung von sechs-semesterigen Hebammen-Schülerinnen

Wir bieten Ihnen:

- modern eingerichtete Abteilung in Neubau
- angenehmes Arbeitsklima
- geregelte Arbeitszeit in 5-Tage-Woche
- Besoldung nach kantonaler Berner Dekret
- Verpflegung im Personalrestaurant

Anfragen und Anmeldungen nimmt gerne entgegen:
Gertrud Amann, Leiterin des Pflegedienstes, Regionalspital, 4900 Langenthal, Telefon 063 28 11 11.

Kantonsspital Fribourg

Wir suchen per sofort oder nach Vereinbarung eine

dipl. Hebamme

Gute Arbeitsbedingungen. Neues Spital mit 480 Betten. 5-Tage-Woche. Selbstbedienungsrestaurant im Hause. Studios stehen zur Verfügung.

Interessentinnen melden sich beim Kantonsspital Fribourg, Personalabteilung, 1700 Fribourg 8

Klinik Sonnenrain, Basel

Wir suchen für unsere modern geführte Privatklinik eine erfahrene

Hebamme

die Freude hat, in einem jungen, aufgeschlossenen Team mitzuarbeiten. Die Möglichkeiten einer Teilzeitanstellung sind bei uns individuell anwendbar.

Ihre Unterlagen oder Ihr Anruf erreicht uns unter Telefon 061 22 06 75, Klinik Sonnenrain, Socinstrasse 59, 4051 Basel.

Gerne geben wir Ihnen über Einsatzmöglichkeiten und Leistungen nähere Auskunft. Wir würden uns freuen, Sie in einem persönlichen Gespräch kennenzulernen.

Klinik Sonnenrain, Basel

Engeriedspital Bern

Zur Ergänzung unseres Personalbestandes suchen wir eine

Hebamme

eventuell auch als Ferienablösung. Wir bieten ein angenehmes Arbeitsklima, geregelte Arbeitszeit. Besoldung nach städtischen Ansätzen.

Anmeldung mit den üblichen Unterlagen sind an die Oberschwester zu richten, die Ihnen auch nähere Auskunft erteilt.

Engeriedspital Bern, Riedweg 15, 3012 Bern, Telefon 031 23 37 21.

Muttermilch ist das Beste.

**Und die
Medela-Brustpumpe
verhilft auch
Ihrem Kind dazu.**



medela

Medela AG, Medizinische Apparate
6340 Baar/Schweiz, Lättichstrasse 4
Telefon 042/31 16 16, Telex 865486



Bezirksspital Uster

Zur Ergänzung unseres Hebammenteam suchen wir für unseren modern eingerichteten Gebärsaal per sofort oder nach Vereinbarung

dipl. Hebamme

Wir legen grossen Wert auf individuelle Beratung und Betreuung der Schwangeren und Gebärenden. Unsere Oberhebamme gibt Ihnen gerne alle gewünschten Auskünfte.

Ihre Bewerbung mit den üblichen Unterlagen richten Sie bitte an die Leiterin des Pflegedienstes, Schwester Christa Ryser, Bezirksspital Uster, 8610 Uster, Telefon 01 940 51 51.

**Stelleninserate in der
«Schweizer Hebamme»
haben Erfolg**



**Kantonsspital Frauenfeld
Frauenklinik**

Chefarzt: Dr. J. Eberhard

In unser junges Team mit neun Hebammen suchen wir zur Ergänzung

initiative Hebamme

Unsere apparativ gut ausgerüstete Gebärstation mit über 1000 Geburten pro Jahr wird nach den modernsten Gesichtspunkten geführt.

Gerne orientieren wir Sie über Ihren Arbeitsbereich und unsere Anstellungsbedingungen. Anlässlich eines Besuches können wir Ihnen den zukünftigen Arbeitsplatz zeigen.

Anfragen sind zu richten an: E. Ammann, Leiter des Pflegedienstes, Kantonsspital, 8500 Frauenfeld, Telefon 054 7 92 22.



**Universitäts-Frauenklinik und
Kantonales Frauenspital Bern**

Für unsere Geburtsabteilung suchen wir per sofort oder nach Übereinkunft

dipl. Hebamme oder KWS-Schwester

Wir bieten zeitgemässe Arbeitsbedingungen, betriebseigenes Restaurant und Kinderkrippe.

Nähere Auskunft erteilt gerne die Oberhebamme des Kantonalen Frauenspitals, Schanzeneckstrasse 1, 3012 Bern, Telefon 031 23 03 33 (8–12 Uhr).

Möchten Sie an der Grenze zur Westschweiz arbeiten?

Zur Ergänzung unseres Teams suchen wir

dipl. Hebamme

Wir führen ein Privatspital mit freier Ärztwahl und haben etwa 300 Geburten im Jahr.

Bitte rufen Sie uns an, wir geben Ihnen gerne weitere Auskünfte.

Direktion Klinik St. Anna, Schwester B. Burkart,
1700 Fribourg, Telefon 037 81 21 31.



Bündner Hebammenschule am Kantonalen Frauenspital Fontana, Chur

Wir suchen baldmöglichst eine gute qualifizierte Mitarbeiterin als

Schulassistentin

- Aufgabenbereich**
- Erteilung von praktischem Unterricht im Schulzimmer
 - Anleitung und Überwachung der Schülerinnen während der Praktika auf den verschiedenen Abteilungen
 - Mithilfe bei den praktischen Examen
- Anforderungen**
- Schweizerisches Hebammendiplom
 - mindestens 3 Jahre Berufserfahrung
 - pädagogische Fähigkeiten und Freude am Umgang mit Schülerinnen
- Eine gute Einführung** in die neue Aufgabe wird gewährleistet.

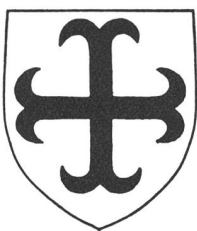
Wir freuen uns auf Ihre Mitarbeit in unserem kleinen Schulteam.

Nähere Auskunft erteilt gerne die Schulleiterin, F. Liechtlin, Telefon 081 21 61 11, intern 634.

Die Anmeldung ist zu richten an die Schulleitung der Hebammenschule am Kantonalen Frauenspital Fontana, Chur.

Bezirksspital Affoltern a. A.

(Bahnlinie Zürich–Affoltern a.A.–Zug)



Für unsere Geburtenabteilung suchen wir eine

Hebamme

Unsere Hebammen sind nur bei Geburten im Spital anwesend. Den Bereitschaftsdienst (mit Funk) leisten sie mit Kolleginnen zu Hause.

Wir können Interessentinnen ein angenehmes Arbeitsklima in einem gut geführten mittleren Landspital, eine sehr gute Entlohnung sowie Zulagen und Sozialleistungen gemäss Regelung für das Spitalpersonal des Kantons Zürich anbieten.

Auskunft erteilt gerne die Spitalverwaltung, Telefon 01 761 60 11 (intern 509 oder 510).

Hemeran®

macht müde, schwere Beine wieder springlebendig

Geigy



HEM 37/80 CHG

Crème auf trockener Haut

Gel auf grossen Flächen,
für höheren Kühleffekt

Über Anwendung und besondere Hinweise orientiert Sie der Packungsprospekt.
Bei allfälligen Fragen gibt Ihnen Ihr Apotheker als berufener Fachmann Auskunft.

Hygio-Dermil* Kindersalbe



** So sanft wie die Haut Ihres Babys.*

Eigenschaften:

Stabile ölige Emulsion, die angenehm geschmeidig ist und sich gut auf der Haut verteilt, ohne zu kleben.

Dünn aufgestrichen beschützt sie weder Körper noch Wäsche, und ihr relativ hydrophiler Charakter erlaubt eine leichte Entfernung. Die Eigenschaften der Salbengrundlage werden durch das Beifügen einiger sorgfältig ausgesuchter ätherischer Öle noch verbessert.

Indikationen: Wundliegen, Erosionen, Kratzeffekte, Insektenstiche sowie zur allgemeinen Hautpflege des Kindes und der mütterlichen Brust (Rhagaden der Brustwarzen). **Zusammensetzung:** Borneylium salicylic. 0,33%, Ess. artif. Aurantii floris 0,85%, Öl. Lavandulae 0,42%, Mentholum 0,05%, Conserv. (Methylparabenum 0,2%), Excip. ad unguent. **Handelsformen:** Tuben zu 30 g, 125 g (Fr. 4.10, 9.70) und 8 × 125 g (1 kg).